

AVIS PUBLIC
Promulgation du règlement n° 993

Avis public est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines :

QUE le règlement n° 993 décrétant un emprunt de 850 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules, matériels roulants, machineries et équipements, a été adopté par le Conseil municipal le 11 février 2020.

Le règlement n° 993 a été déposé au Service du greffe de la Municipalité et toute personne intéressée à le consulter pendant l'urgence sanitaire due à la Covid-19 peut en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : greffe@villesadp.ca ou par téléphone au (450) 478-0211, poste 2048. Toute personne intéressée à le consulter en circonstances normales peut se présenter au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, sis au 139, boulevard Ste-Anne, Sainte-Anne-des-Plaines, durant les heures d'ouverture, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45, du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi.

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 16^e jour du mois d'avril 2020.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière